

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DEVE 168 Convention de subventionnement (20 000 euros) à l'association Paris et Compagnie (PARIS&CO) pour son projet d'appel à expérimentations de solutions innovantes « Adaptation au Changement Climatique ».

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de subventionnement avec l'association Paris et Compagnie (PARIS&CO) pour son projet d'appel à expérimentations de solutions innovantes « Adaptation au Changement Climatique » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de subventionnement dont le texte est joint la présente délibération, allouant une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Paris et Compagnie (PARIS&CO) dont le siège social est situé 22 rue du 4 Septembre 75002 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016, ou éventuellement de l'exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO